



**Programme d'Appui au Renforcement de l'Etat de Droit en
République Islamique de Mauritanie**

برنامج دعم تعزيز دولة القانون بالجمهورية الإسلامية الموريتانية

**Quel apport de la société civile dans l'amélioration
du service public de la justice en Mauritanie ?**

Contribution à une approche cartographique

Contributions :

Christophe COURTIN

Cheikh JIDDOU

Mohamed DJIGO

Octobre 2015

SOMMAIRE

- 1) Introduction
- 2) Délimitation du champ de la cartographie
- 3) Mapping et cartographie
- 4) Méthodologie
- 5) Le secteur de la justice en Mauritanie et la société civile

Listes des cartes et schémas

- Carte 1 : Les observatoires du FONADH. (P.9)
- Carte 2 : Zones d'interventions déclarées. (P.10)
- Schéma 1 : les modes d'intervention de la SC dans le secteur de la justice. (P.11)
- Schéma 2 : Les thématiques déclarées par les OSC touchées. (P.8)
- Schéma 3 : les cinq thématiques prioritaires de la société civile. (P.9)
- Schéma 4 : les préoccupations de la SC dans l'appel à proposition du PESCC. (P.10)
- Schéma 5 : Le champ de la coopération sociale de la Justice dans l'Etat de droit. (P.11)
- Schéma 6 : L'ancienneté des OSC. (P.12)
- Schéma 7 : le parcours du litige. (P.14)

Annexes

- Annexe 1 : Tableau récapitulatif des OSC contactées par le projet Etat de droit.
- Annexe 2 : liste des sigles

1. Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Etat de droit, l'Unité de Gestion du Projet sera appelée conformément à l'esprit et à la lettre de la convention de programme signée entre l'UE et la Mauritanie, de veiller à ce que certaines activités soient mises en œuvre « par et pour les OSC ». Dès lors, il devient primordial de donner un sens à cette famille d'acteurs que chacun définit en fonction de ses priorités et surtout d'essayer d'identifier les OSC qui interviennent déjà dans ce secteur et d'en connaître les méthodes, les thématique et les zones géographique.

Ce travail cartographique de la société civile dans le secteur de la justice a ainsi été réalisé par l'Unité de Gestion du Projet Etat de droit dans le cadre de son DP0 (activité D6) sans recours à de l'expertise externe. Elle est une tentative de mise en cohérence des informations qu'elle a ramassées au cours des ateliers, des missions à l'intérieur du pays et des réunions qu'elle a organisées sur le DP0 d'avril à septembre 2015. Ce travail est un apport du projet au travail de cartographie de la société civile en Mauritanie que la délégation de l'Union Européenne projette de mener fin 2015.

2. Délimitation du champ de la cartographie : justiciables, société civile, accès aux droits, justice, organisation judiciaire.

Le titre de l'étude suggère deux concepts qu'il faut préciser : société civile, et secteur de la justice.

- 2.1. La société civile est un concept fonctionnel qui permet de définir des catégories d'acteurs sociaux. L'abondante littérature scientifique et grise sur le sujet illustre l'hétérogénéité des définitions du concept qui incluent ou excluent certaines catégories d'acteurs sociaux selon des critères utilitaristes en fonction des finalités des études ou des projets sensés travailler sur la société civile. Dans la sphère développementiste le concept est récent et une relative anarchie règne sur sa définition. Le projet Etat de droit a donc proposé sa propre définition pour asseoir ses objectifs : il s'agit de l'ensemble des citoyens qui, en vertu des droits qui leurs sont reconnus et par les organisations collectives qu'ils se sont donnés, interagissent avec l'Etat (les pouvoirs publics, les institutions publiques nationales ou internationales, la représentation nationale) d'une part et les acteurs/trices du marché d'autre part. Ces acteurs/trices regroupés (ONG, associations à but non lucratif, mouvements, syndicats, communautés religieuses...) travaillent dans l'espace public et relaient les valeurs, les besoins, les demandes et les revendications des citoyens, fondés sur l'universalité des droits, auprès de l'Etat et des entreprises du secteur marchand.

Dans le cadre d'un projet de l'Union Européenne qui doit contractualiser pour des raisons procédurales avec des acteurs collectifs dotés d'une personnalité juridique, cette définition concerne donc essentiellement le secteur associatif (loi de 1964) et les organisations syndicales. Ces deux catégories d'acteurs travaillent sur l'accès aux droits (promotion et défense) des personnes qu'ils représentent. En Mauritanie la construction historique des organisations syndicales fait qu'elles sont très éparpillées (23 centrales), sans intersyndicale

en mesure de coordonner la défense de leurs intérêts communs. Le projet Etat de droit avait envisagé d'inclure les organisations syndicales dans son processus de concertation sur le DPO, estimant que la défense des droits économiques et sociaux était centrale comme vocation de la société civile dans un Etat de droit, mais devant les difficultés de monter des réunions avec des acteurs syndicaux représentatifs, l'unité de gestion du projet a préféré renoncer à organiser ces réunions de concertation. Les questions relatives au droit du travail, aux conventions internationales du travail applicables en Mauritanie, aux libertés syndicales et à la représentativité syndicale seront toutefois travaillées dans les activités que le projet mènera. (Voir aide mémoire n°38 du 19 juin 2015).

A partir de la définition proposée et du fait de la limitation des concertations évoquées ci-dessus, la société civile objet de la cartographie concernera uniquement le secteur associatif entrant dans le cadre de la loi de 1964. Sont donc exclues du champ de cette cartographie toutes les initiatives informelles de quartier, locales ou nationales, construites autour des systèmes d'entraide ou de mutualisation d'intérêts et autour de structurations sociales liées aux générations, aux communautés, au genre ou au champ religieux.

« *La société civile, c'est la vie sociale organisée selon ses propres logiques, notamment associatives* » Dominique Colas : Le glaive et le fléau : généalogie du fanatisme et de la société civile. Grasset 1992.

- 2.2. Le concept de justice qui sera utilisé pour cette cartographie se fondera sur les travaux de John Rawls pour qui la justice est la structure de base de la société, non pas au sens strict des institutions (l'organisation judiciaire) mais au sens de l'agencement des principales institutions sociales en un système unique assignant des droits et des devoirs fondamentaux et structurant la répartition des avantages et des charges qui résultent de la coopération sociale.

« *Chaque personne doit avoir un droit égal au système total le plus étendu de libertés de base égales pour tous, compatibles avec un même système pour tous. Les inégalités sociales et économiques doivent être telles qu'elles soient : a) au plus grand bénéfice des plus désavantagés, dans la limite d'un juste principe d'épargne et b) attachées à des fonctions et des positions ouvertes à tous conformément au principe de la juste égalité des choses* » John Rawls : les deux principes de la justice. Théorie de la justice 1971.

- 2.3. A partir de cette approche du concept de justice on peut estimer que les acteurs associatifs mauritaniens entrant dans le cadre de la loi de 1964 opèrent selon quatre modes d'action pour promouvoir les droits de leurs mandants et proposer une meilleure répartition des avantages et charges en leur faveur : le mode politique, le mode contentieux, le mode conseil au justiciable et le mode information sur les droits.

Le mode politique est la participation de certaines associations au débat politique via des coalitions avec les partis politiques ou par la participation aux scrutins. Le mode contentieux est, d'une part la possibilité ouverte aux associations de se porter partie civile dans certains cas (protection des mineurs, loi incriminant l'esclavage) et, d'autre part, les contentieux que ces associations portent en leur nom propre devant la justice. Le mode conseil correspond au travail des associations auprès des justiciables pour les orienter et les accompagner dans leurs démarches juridiques et judiciaires. Le mode information sur les droits se fait dans deux directions : vers le justiciable et vers les institutions et pouvoirs publics. La

première direction correspond à toutes les initiatives de sensibilisation, vulgarisation, conscientisation sur tel ou tel droit en faveur des citoyens pour leur expliquer leurs droits. La seconde direction est la remontée d'informations vers les responsables et vers les partenaires internationaux de la réalité des atteintes aux droits en Mauritanie. Plusieurs associations utilisent les quatre modes d'action.

Le plaidoyer n'est pas un mode d'action spécifique de la société civile, il est un outil d'influence sur les décideurs publics et il est commun aux quatre modes d'action. Il correspond aux techniques de lobbying, de mobilisations sociales et d'informations documentées, dans l'espace public.

2.4. Le projet Etat de droit considère qu'il existe trois familles d'acteurs dans le secteur de la justice :

- Les acteurs publics de la justice. qui comprennent les cadres du service public, les agents des greffes (secrétaire de greffe, greffier, greffier en chef), les magistrats, l'ENAJM, la CNDH, les officiers de police judiciaire, les Mouslih et les universitaires.
- Les acteurs privés de la justice qui comprennent les professions de l'organisation judiciaire qui travaillent à titre libéral et lucratif : huissiers, notaires, avocats, traducteurs et experts judiciaires.
- Les acteurs associatifs de la justice qui comprennent les associations et ONG de défense des droits humains au sens large (y compris celles intervenant pour l'amélioration de l'accès des citoyens à leurs droits.)

2.5. Les avocats n'entrent pas dans le champ de cette cartographie de la société civile. Ils entrent dans la catégorie des acteurs privés de la justice en faisant partie de l'institution judiciaire et en y opérant à titre libéral. Le barreau considéré comme structure associative défendant les intérêts collectifs des avocats, pourrait entrer dans le champ de la société civile de cette étude mais il défend à titre principal des intérêts professionnels et à titre subsidiaire l'accès aux droits des citoyens.

2.6. La société civile dans le secteur de la justice en Mauritanie, objet de cette cartographie, correspond donc aux acteurs associatifs de la justice entrant dans le cadre de la loi de 1964 qui travaillent pour que les citoyens dans leur dimension de justiciables c'est-à-dire comme usagers ou potentiels usagers du service public de la justice, puissent faire valoir leurs droits, basés sur un système de libertés de bases les plus vastes possibles, égales pour tous et s'imposant aux pouvoirs publics chargés de les mettre en œuvre dans le cadre d'un Etat de droit. Le projet Etat de droit accompagnera le secteur associatif dans ses modes d'action contentieux, conseil et information.

3. Mapping et cartographie¹

Le mapping en anglais a une définition plus large que sa traduction française. En anglais le mot est utilisé en marketing et en informatique. Il signifie la mise en cohérence d'informations ou bien le positionnement d'un objet à étudier (un produit par exemple) dans un champ donné (consommateurs, producteurs, prescripteurs etc.). En Français la traduction cartographie signifie la visualisation d'informations à partir de cartes ou de schémas pour faciliter l'analyse. La présente cartographie de la société civile dans le secteur de la justice sera une synthèse des deux approches et a pour objectif de tenter de mieux voir (visualisation) et comprendre (mise en cohérence d'informations) la réalité mauritanienne des associations qui se déclarent « travailler

¹ Voir communication chef de projet Etat de droit à la DUE de Nouakchott du 6 mai 2015

dans le secteur de la justice ». Ce travail a pour objet de mieux évaluer cette réalité pour ensuite proposer des actions adaptées et réalistes.

4. Méthodologie

Cette cartographie est construite uniquement à partir des associations que le projet Etat de droit a rencontrées au cours des quatre ateliers de concertation² avec des associations, à l'occasion de rencontres bilatérales et des missions à l'intérieur du pays. Elle n'est donc pas exhaustive de l'ensemble des associations mauritaniennes. La composition des participants des quatre ateliers de deux jours a été laissée à l'initiative des collectifs que le projet Etat de droit a sollicités : Le forum national des organisations des droits de l'homme (FONADH), le Cyber Forum et la plate forme des acteurs non étatiques (PFANE). Le critère imposé était que les personnes invitées représentent des associations s'intéressant aux droits de l'homme et à la problématique de la justice. Chaque association représentée a rempli une fiche reprenant ses domaines et zones d'intervention et quelques informations sur la vie associative. En annexe le tableau de synthèse des fiches. Au total 94 associations ont été répertoriées. Chaque atelier a été structuré de la manière suivante : vision du collectif invitant, état des lieux des principaux problèmes liés aux droits et à la justice, pistes de travail pour améliorer la situation.

5. Le secteur de la justice en Mauritanie et la société civile

A partir des ateliers, missions et rencontres organisées sur le DP0 on peut synthétiser les relations des acteurs de la société civile en Mauritanie avec le secteur de la justice autour des points saillants suivants :

- 5.1. Prédominance d'une logique d'information et de sensibilisation des citoyens sur l'accès aux droits plutôt qu'une logique de conseil juridique et à fortiori d'assistance juridique (ou judiciaire). Seules quelques structures de notoriété entrent dans ces dernières logiques qui demandent des connaissances techniques spécialisées (FONADH, AFCE, AMSME).

La grande majorité des associations déclarent travailler sur le mode « sensibilisation des populations³ » à leurs droits : information, vulgarisation. Les deux tiers complètent ce travail par l'orientation et le conseil. Peu accompagnent le contentieux par la mise à disposition d'avocats et trois assument leur travail politique auprès des décideurs publics pour influencer sur la législation.

L'approche opérationnelle est généraliste et globale de la part des OSC. Sur les 94 OSC enquêtées, 54 sont « multicartes » (+ de 7 spécialités) et 12 sont réellement spécialisées (- de 3 spécialités)

Schéma 1 les quatre modes d'action déclarées par la société civile en Mauritanie

² Voir les actes des ateliers de Nouakchott et Nouadhibou : FONADH 10 et 11 juin 2015, Cyber Forum 25 et 26 juin 2015, Plate Forme des ANEs 2 et 3 juillet 2015, Nouadhibou 12 et 13 août 2015. A ces réunions il faut ajouter les OSC rencontrées au cours de la mission de l'UGP à Kaédi, Sélibaby, Kaédi, Boghé, Assaba et Kiffa

³ Le projet Etat de droit a prévu une étude sur le DP1 pour identifier ces initiatives et en mesurer l'impact sur ces trois dernières années

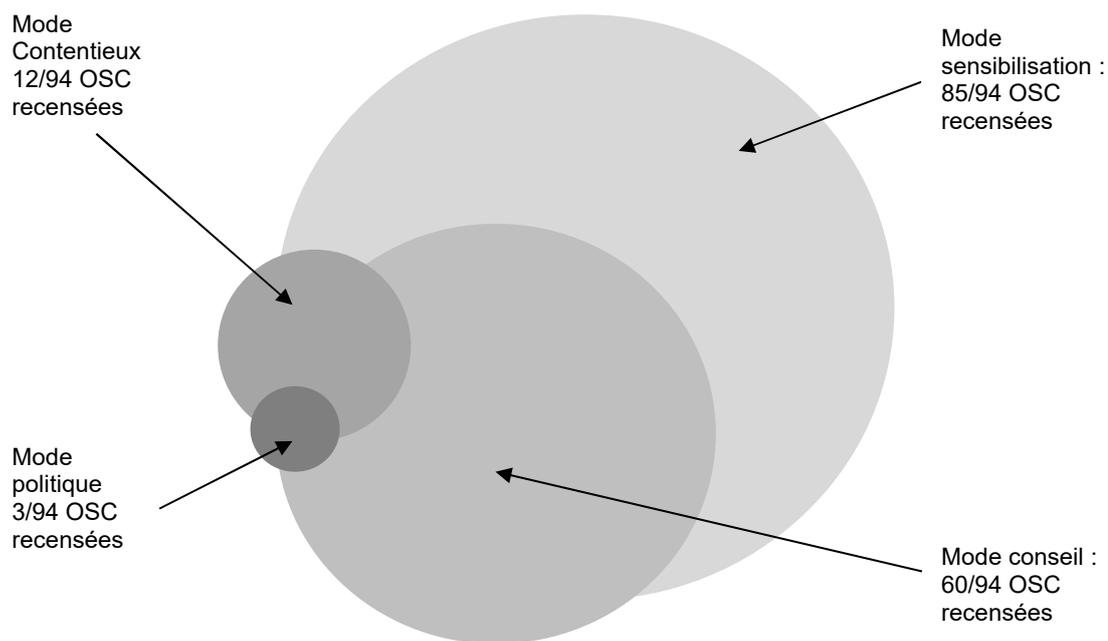
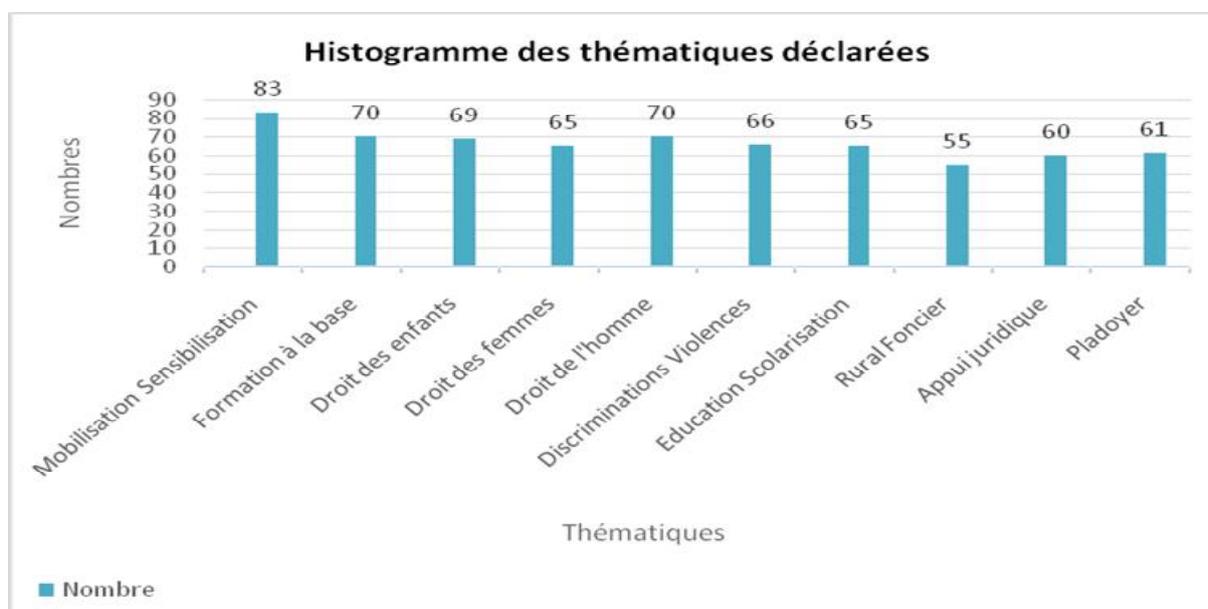


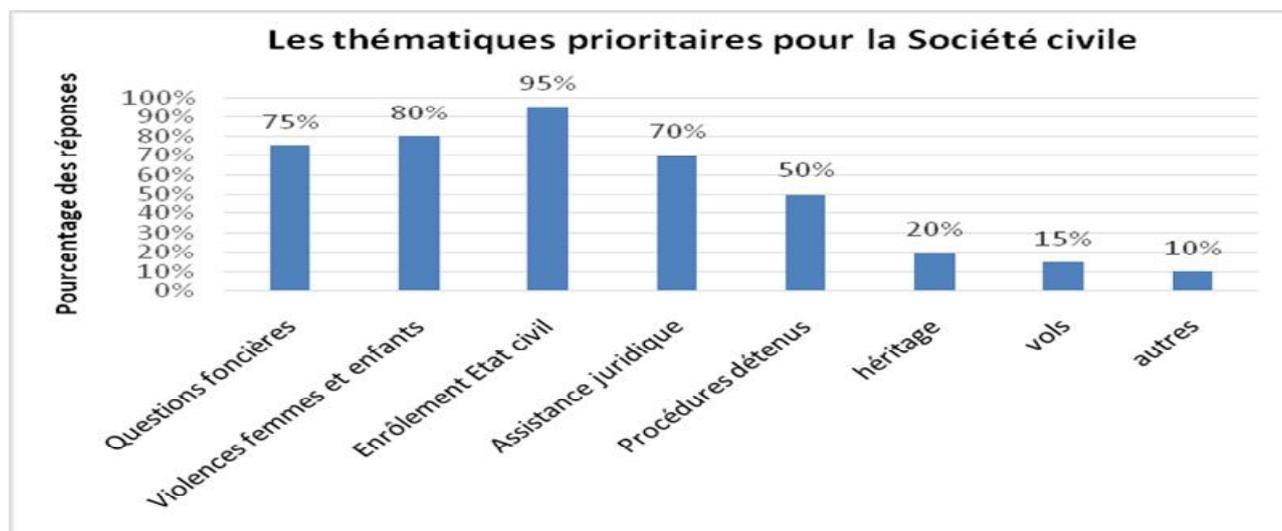
Schéma 2



5.2. Les ateliers tenus avec la société civile ont mis en lumière cinq préoccupations majeures en termes d'accès aux droits (voir schéma 5) : Premièrement les questions liées à l'enrôlement à l'Etat civil. Cette question touche aussi bien la question des rapatriés et de leur descendance que la question des enfants nés hors du cadre matrimonial reconnu légalement : enfants issus de mariage non enregistrés, enfants nés hors mariage, mariage avec un(e) étranger, etc. La seconde préoccupation concerne l'ensemble des violences faites aux femmes et aux enfants (violences conjugales, viol, infanticides). La troisième concerne les litiges liés à la propriété foncière. Les problèmes d'accès à la justice liés au

défaut d'assistance judiciaire ou de la langue et ceux liés à la critique des procédures de mise en œuvre et de suivi des peines privatives de liberté viennent en 4^e et 5^e position.

Schéma 3



- 5.3. **Les questions liées aux séquelles de l'esclavage n'apparaissent pas dans les préoccupations déclarées mais elles sont transversales aux questions foncières et aux questions des violences faites aux femmes et aux enfants et cela même si ces deux dernières ne sont pas explicitement liées à l'esclavage.** Les associations issues de la communauté Harratine ou des communautés négro africaines collaborent dans des réseaux de la société civile, mais sur certains sujets (question foncière par exemple) leurs approches et intérêts peuvent diverger du fait de la construction historique des conflits fonciers sur le fleuve. Le travail de l'ONG internationale Concordis avec le FONADH et SOS esclave traite essentiellement les questions des conflits fonciers entre les rapatriés du Sénégal et les Harratines dans le cadre des observatoires du FONADH
- 5.4. Les observatoires du Forum National des ONG de Droits de l'Homme⁴ (voir carte 2) qui ont pris la suite des cliniques juridiques montrent que **les préoccupations d'accès aux droits (notamment les questions d'inscription à l'Etat civil et les litiges fonciers) sont anciennes et prises en charge depuis longtemps par les ONG**). Cependant des observatoires souffrent d'un manque de moyens et de « professionnalisation » : documentation sur les cas, suivi, diffusion des rapports etc. Les observatoires ont une vocation plus large que les cliniques juridiques qui concernaient essentiellement les rapatriés Mauritaniens du Sénégal suite aux troubles de 89/90.

⁴ Voir aides mémoires n° 48 et 49

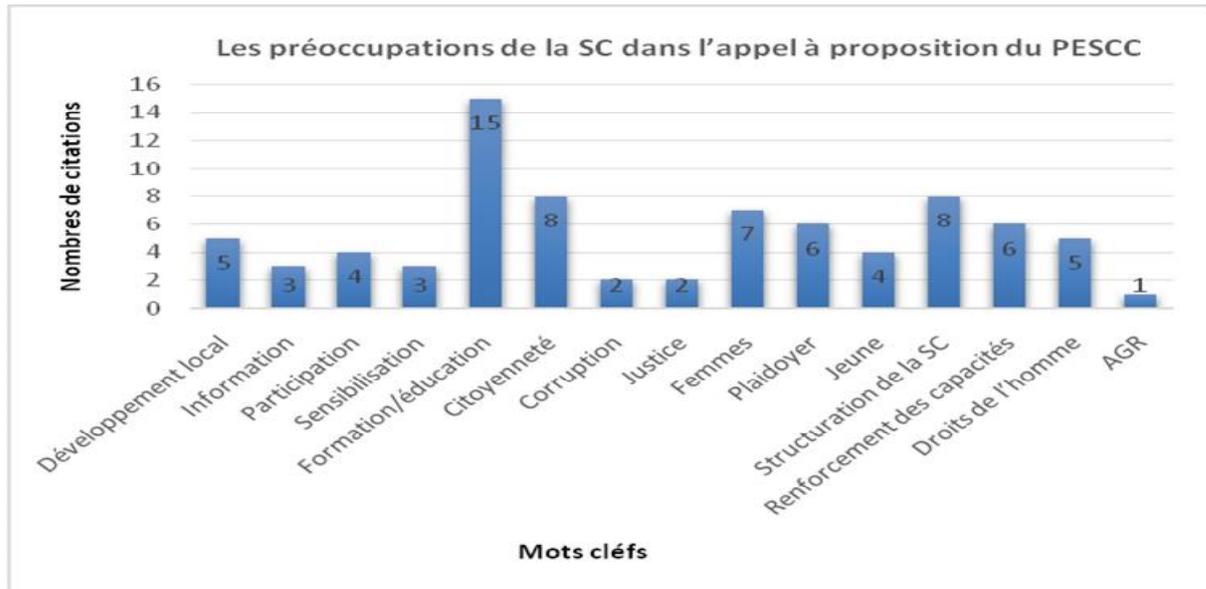
Carte 1 : les observatoires du FONADH



5.5. Le projet PESC⁵ a lancé en 2014 un appel à proposition intitulé : « *renforcement des capacités des OSC pour la promotion du développement durable et de la bonne gouvernance au niveau local et national* ». Les 28 dossiers de candidature des OSC ont été lus à partir d'un certain nombre de mots clefs afin d'avoir une approche sur les préoccupations de la société civile dans le cadre des demandes de subvention par un bailleur institutionnel. Sans avoir valeur d'enquête scientifique, cette simple analyse donne des orientations de compréhension sur la société civile en Mauritanie. La lecture des occurrences des mots clefs montre que les préoccupations directement liées au secteur de la justice sont minoritaires. Les OSC connaissent globalement les attentes des bailleurs vis-à-vis d'elles. Elles leur disent ce que demande le vocabulaire développementiste dans le cadre d'un appel à proposition aux lignes directrices assez larges. Elles voient plutôt leur rôle comme celui de relai vers la base (formation, sensibilisation, participation, éducation) et peu comme celui de porte parole vers les autorités. Le mot plaidoyer est peu utilisé.

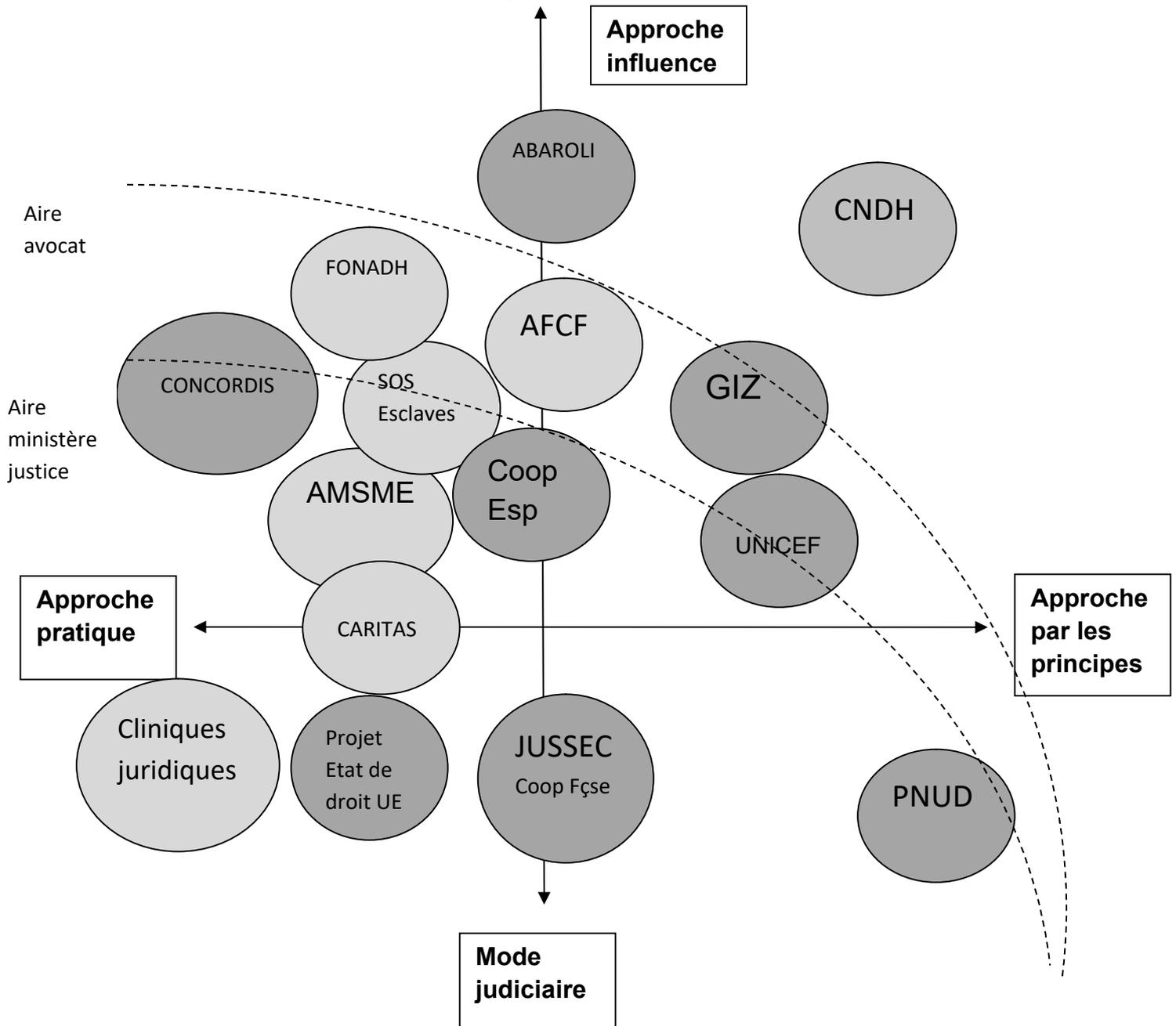
⁵ Voir aide mémoire n°25

Schéma 4



5.6. La porte d'entrée des partenariats institutionnels et internationaux que la SC mène en Mauritanie dans le secteur de la justice peut être juridique ou judiciaire mais elle se fait plutôt via les principes de « la bonne gouvernance démocratique » ou de la promotion des droits humains, privilégiant l'approche influence (plaidoyer, médiation), ou le dialogue inter communautaire (voir schéma 5). Quant à l'offre des partenaires à la société civile elle est plutôt orientée sur le travail d'influence, les principes et les pratiques de sensibilisation plaidoyer, que sur les démarches judiciaire.

Schéma 5 : Le champ de la coopération sociale de l'Etat de droit en Mauritanie



Explication du schéma : sur l'axe horizontal l'approche stratégique des activités des acteurs associatifs selon une orientation pratique ou une orientation stratégique sur les principes. Sur l'axe vertical les modes principaux des acteurs associatifs dans la mise en œuvre de leurs activités pour promouvoir les droits selon un mode d'influence dans l'espace public (plaidoyer, information) ou sur un mode judiciaire. Le positionnement des partenaires selon leurs propres orientations de soutien aux acteurs mauritaniens permet la comparaison avec les acteurs associatifs avec les aires de positionnement des avocats et du ministère de la justice dans ce champ de la coopération sociale. Cette visualisation a une simple portée descriptive et ne cerne pas toutes la réalité.

5.7. D'un point de vue de la construction historique et sociale du mouvement associatif en Mauritanie, on observe que les deux pics de création d'associations correspondent à deux périodes d'ouverture démocratique : la première correspond aux conséquences du discours de La Baule, la seconde aux périodes de transition (y compris 2005). Les associations

- 5.8. Il existe une forte demande d'aide juridique et judiciaire de la part des citoyens mauritaniens. Face à cette demande la réponse de la société civile n'est qualitativement pas à la hauteur des enjeux. L'atelier de capitalisation⁶ sur les observatoires du FONAH a montré qu'il y régnait une relative confusion dans la compréhension des acteurs associatifs sur le champ de leurs responsabilités dans l'accompagnement des justiciables dans la résolution des litiges devant la justice.

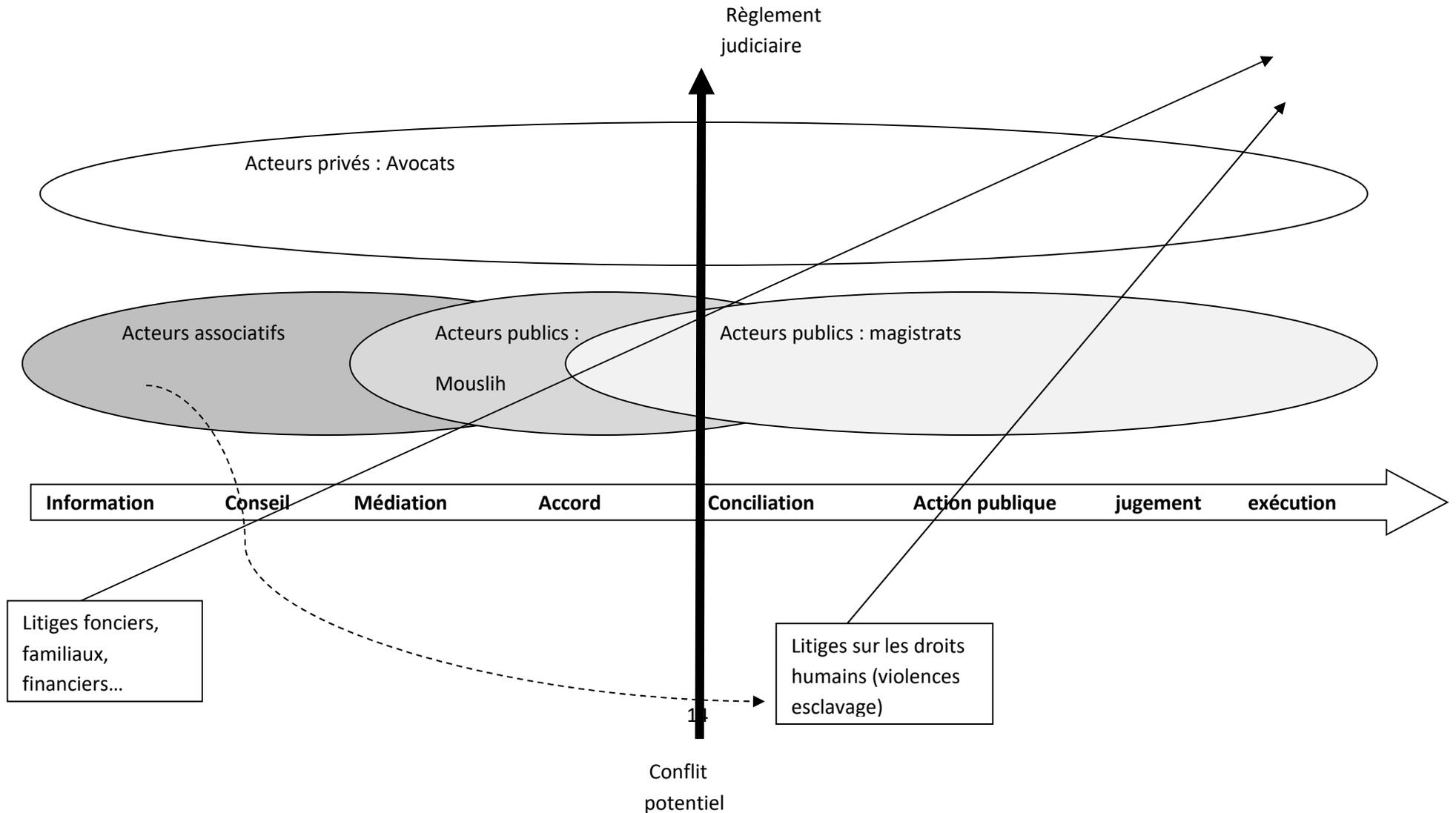
Les parajuristes pourraient être une réponse à cette demande, ce sont des personnes (pas nécessairement juriste de formation) qui sont formées aux principes juridiques de base et à la connaissance des textes internationaux en matière de droit de l'homme. Ils jouent un rôle de conseil juridique de proximité de premier niveau communautaire conseillent et orientent si nécessaire les personnes victimes vers un avocat. Ils peuvent jouer un rôle de médiation informelle. Contrairement à d'autres pays voisins (Mali, Sénégal) la notion et la pratique des para juristes est embryonnaire en Mauritanie. En 2005 sur un fonds de la banque mondiale l'AFCF a formé et mis en place 50 para-juristes sur le modèle de ce qui se pratique au Maroc, au Mali ou en Ouganda. Cette initiative a été menée en partenariat avec les structures internationales Equality Now et l'Association des Femmes Démocrates du Maroc. 70 para-juristes ont également été formés en 2009 par l'ambassade des pays bas. Le programme prévention des conflits du PNUD (ONU DC) a formé des femmes par-juristes sur le droit de la famille. Tous ces dispositifs s'arrêtent quand les financements s'arrêtent. Les modalités et les critères de recrutement des para-juristes par les ONG bénéficiaires des fonds des partenaires mériteraient d'être interrogées (cooptation). Les parajuristes sont aussi perçus par les OSC comme une nouvelle filière professionnelle formelle, il y a donc un risque d'effet d'opportunité sur des activités appuyées par les partenaires visant à mettre en place cette approche de proximité. La possibilité de travailler dans cette direction ne sera envisagée qu'à partir du moment où l'articulation OSC/para juristes/avocats sera mise à plat.

L'expérience des maisons de la justice au Sénégal, appuyée par la coopération technique de la France et de l'Union Européenne, ouvre des perspectives de travail intéressantes pour la Mauritanie. Le schéma qui suit synthétise le rôle des différents acteurs de la justice (public, privés et associatifs) dans la résolution des litiges.

⁶ Voir actes atelier de capitalisation des observatoires du FONADH

Schéma 7 Le parcours du litige : du conflit au contentieux, la place des acteurs associatifs

Ce schéma décrit la succession des acteurs de la justice (associatifs, privés et publics) qui peuvent intervenir dans la succession des étapes d'un litige qui passe du conflit potentiel au règlement judiciaire. Axe vertical : du conflit potentiel au règlement judiciaire. Axe horizontal : les étapes de résolution d'un litige



Annexe 1 : tableau récapitulatif des associations et ONG rencontrées au cours des ateliers du DP0

Structure	Responsable	Adresse / Contact	Zone d'intervention	Réseaux / Localité	Date de création / Situation (R): reconnu (NR):non reconnu	Mobilisation/ Sensibilisation	Formation à la base	Droit des enfants	Droit des femmes	Droit de l' homme	Lutte contre les discriminations	Education et scolarisation	Rural/ Foncier	Appui juridique	Pladoyer	
FEMANDH	Lehbouss Ely	Nouakchott Tel : 46 42 10 27	National	CYBER FORUM	19 /05/1999 (R)	X	X		X	X	X	X	X	X	X	
AMSME⁷	Zeinabou Mint Taleb Moussa	Nouakchott Tel : 46 43 36 58	Nkc, Ndb, Gorgol , Néma		2000 (R)			X	X						X	X
CECUNLCE⁸	Ahmed Salem Othmane	Nouakchott Tel : 41 83 86 90	National		22/02/2012 (R)	X					X					
CDC	Dr Abdallahi Awah	Nouakchott Tel : 36 30 24 15	National		1998 (R)	X	X			X		X			X	X
ADHM	Brahim Ould habib	Nouakchott Tel : 46 42 09 16	National		2001 (R)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ACTS	Chreva mint braham	Nouakchott Tel : 22 27 07 28	Nkc, Brakna		2002 (R)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

⁷ AMSME : Intervient aussi dans l'assistance juridique et judiciaire des victimes de violences sexuelle, elle a travaillé avec l'Union Européenne

⁸ CECUNLCE : L'association intervient également sur la thématique de l'esclavage

APDHM⁹	Sidi Abdallah hamady	Nouakchott Tel : 22 25 69 55	Nkc, Aleg, Ndb , Boghé	CYBER FORUM	2008 (R)					X					
TENWIR	Zein El abidine Abdallahi	Nouakchott Tel : 22 82 76 07	Nouakchott		2015 R	X		X	X	X	X	X		X	
AMAPROD	El hacen Mbareck	Nouakchott Tel : 46 45 60 82	National		2007 (R)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ADFM¹⁰	Hawa Djibril	Nouakchott Tel : 47 45 18 03	Nkc, Brakna, Gorgol, Kaedi...		2004 (R)	X	X	X	X		X	X	X		
AMPDF	Choueye Bilal	Nouakchott Tel : 46 52 50 77	Nouakchott , Kiffa		2003 (R)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ANAM	Mohamed Salem Bouh	Nouakchott Tel : 46 41 75 83	National		1998 (R)	X	X	X	X	X	X	X			X
LCP	Mahfoud Ould mohamed	Nouakchott Tel : 46 45 61 30	Nouakchott		2002 (R)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ADIG	Mohamed Ould Benezara	Selibaby Tel : 22 91 67 30	Guidimakha , Gorgol , assaba		1999 (R)	X	X							X	
AMV	Mohamed Jemal O Abou	Nouakchott Tel : 46 47 56 46	Brakna Magtalahjarr		2003 (R)	X	X	X	X	X	X	X	X		X
SEAD¹¹	Biranté Sidibé	Nouakchott Tel : 36 34 99 39	Magtalahjarr Bababé		2006 (R)									X	
AESFE	Halima Mint Ahmed taleb	Nouakchott Tel : 46 41 45 06	Nouakchott		2008 (R)	X	X	X	X		X				
OPFP	Aminetou mint mbourrou	Nouakchott Tel : 43 33 02 05	Nouakchott, les Hods		2000 (R)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

⁹ APDHM : Cette structure intervient également dans les prisons . Elle a participé avec l'UGP à la visite de la prison d'Aleg (mission du 14 au 17 septembre)

¹⁰ AMPDF : Membre de la CNDH, l'association intervient aussi dans l'environnement

¹¹ SEAD : L'association lutte aussi contre l'accaparement des terres

ADSM	Tambo Camara	Nouakchott Tel : 46 44 16 46	Nouakchott	CYBER FORUM	1996 (R)	X	X			X		X			
RPD	Rabia Sid'ahmed Ely Najim	Nouakchott Tel : 46 55 80 76	Nouakchott		2013 (R)		X	X	X		X	X		X	
ARCH	Cherif El Khor	Nouakchott Tel : 44 35 00 55	National		2007 (R)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
AMANE	Sektou mint mohamed Vall	Nouakchott Tel : 22 35 30 37	National		04/05/2013 (R)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
FONADH rosso	Mariata Soumaré SG	Nouakchott Tel : 46 86 52 27	Rosso	FONADH	2008 R					X			X	X	
GERDDES	Maroufa Diabira Président	Nouakchott Tel : 46 41 57 40	National, Afrique		2005 (R)	X		X	X	X	X		X	X	
FONADH Kiffa	Diop Mamadou SG Kiffa	Kiffa Tel : 46 81 90 31	Assaba		2008 (R)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
ONG AFE	President	Nouakchott Tel : 46 45 55 47	National	PLATEFORME SOCIETE CIVILE	10/01/2001 (R)	X	X	X	X		X	X			
FONADH	Cheikh Saadbouh kamara	Nouakchott Tel : 46 40 88 06	National		1996 (R)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ARGEND	Moctar M Diallo : Président	Nouakchott Tel : 46 76 37 48	Nouakchott		2010 (R)	X	X	X	X	X	X	X			
ONG ISDDRA¹²	Moulaye Arbi : Président	Nouakchott Tel : 46 44 15 91	National		2009 (R)	X	X				X	X			
RDC	Dah ahmed Mooctar	Nouakchott Face école MOD	National		2007 (R)	X	X	X	X		X	X			
AMPDH	Moussa Sidne : Président	Nouakchott Tel : 46 09 60 77	Nouakchott, Hodh el gharby		11/05/2006 (R)	X				X	X				

¹² ISDDRA : L'association lutte aussi contre la pauvreté

ONG AENC¹³	Sidi ahmed hamady	Nouakchott Tel : 22 33 65 62	Nouakchott, Kiffa, Néma		06/12/2012	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
RUDH	Ahmed v barka : Président	Nouakchott Tel : 46 43 96 93	National, International		2010 (R)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
COREMI	Ngayde Abdoul : Président	Nouakchott Tel : 46 46 68 32	National		1990 R	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
COOP YIYWELLE	Fatimata sow : Présidente	Nouakchott Tel : 46 81 59 66	Bababé		2006 (R)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
SMELM	Aminetou mint Sidi : Présidente	Nouakchott Tel : 46 46 76 61	Nouakchott, Brakna		2012 (R)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
COVIRE	Abou Sidibe : SG Bocar Sy : Président	Nouakchott Tel : 22 11 80 44	National (la vallée)	PLATEFORME SOCIETE CIVILE	2007 (R)	X				X				X	X	X		
CVVCM	Faty Barry	Nouakchott Tel : 47 47 48 13	National (la vallée)		1991 (R)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X
RECT	Izidbih Day : S Exécutif	Nouakchott Tel : 48 64 64 64	Kiffa		2011 (R)	X				X	X						X	
AACVP	Mohamed E Diallo : Président	Nouakchott Tel : 36 66 32 19	National		2008 (R)					X								
FPDHCD	Syeda mint khoyorkhoum : présidente	Nouakchott Tel : 36 32 82 07	National		2006 (R)	X	X			X					X			X
ADPDH¹⁴	Hawa Sidibé : présidente	Nouakchott Tel : 46 41 37 66	National		2007 (R)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
AND	Zeine Abdellahi	Nouakchott Tel : 44 12 02 82	Nouakchott		2007 (R)									X				

¹³ ONG AENC : Elle lutte contre les séquelles des l'esclavage

¹⁴ ADPDH : Cette structure a participé avec l'UGP à la visite des maisons de justice à Dakar (SENEGAL) du 30 Aout au 05 Septembre 2015

ONG WCD	Aicha Bouda mint bedad : Présidente	Nouakchott Tel : 22 40 12 53	Nouakchott, Atar, kaedi		2003 (R)	X					X	X				
AMDH¹⁵	Ousmane Touré	Nouakchott Tel : 48414859	Nationale	FONADH NDB	1991	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
AFCF¹⁶	Fatimetou mint kreiked Salma Abdel Barka	Nouadhibou Tel : 22367065	National		1999 R	X	X	X	X	X	X	X		X	X	
SOS Esclave	Mohamed O Sileyman	Nouadhibou Tel : 46423441	National		1995 R	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
ARPRIM	Abdoul Aziz Ba Président Section NDB	Nouadhibou	National		1976 R	X	X	X	X	X	X	X		X	X	
SIGUIDOUDA¹⁷	Salamata Modibo	Nouadhibou Tel : 46560355	Nouadhibou		2013 R					X				X		
AVA	Mohamed Iemine O moussa	Nouadhibou Tel : 46 44 52 26	Nationale		2002 R	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
APFIPPC	Zeinabou m Yahya	Nouadhibou Tel : 46 79 60 41	Nouadhibou		2007 R				X	X				X		
ASCL¹⁸	Moussa Abou Ba	Nouadhibou Tel : 47 43 73 41	Nouadhibou bababé		2008 R	X	X	X						X	X	X
AIEJTM	Diallo Mamadou	Nouadhibou Tel : 47 58 12 43	Nationale		2008R	X		X					X		X	
AEDM	Yahya O Dedde RAF	Nouadhibou Tel : 45 74 37 55	Nouadhibou		1990 R	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

¹⁵ AMDH : L'association intervient en appuie aux migrants

¹⁶ AFCF : L'association lutte contre le travail des enfants, l'esclavage, les enfants en situation de vulnérabilité

¹⁷ SIGUIDOUDOU : Aide Judiciaire et clinique juridique

¹⁸ ASCL : Culture et Sport

ONG Boulénoir Avenir	Ba Cheikh Newa Vice president	Nouadhibou Tel : 46 42 17 94	Boulénoir	FONADH NDB	2008 R	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
AFHEW	Emahayna Med lemene	Nouadhibou Tel : 46 48 77 02	Nouadhibou		2014 R	X	X	X		X					X
AIMAD	Zeinabou Mint Edde Presidente	Nouadhibou Tel : 22 41 66 03	Nouadhibou		2005 R	X	X							X	X
MLCEUN	Ahmed Maatallah Coordinateur	Nouadhibou Tel : 22 44 72 60	Nouadhibou		2012 R	X				X	X				
ANSE	Lalla Aicha Présidente	Nouadhibou Tel : 22 06 01 78	Nouadhibou		2007 R	X	X	X	X	X			X	X	X
AMPLCS	Djiby Diakité	Nouadhibou Tel : 46 43 40 53	Nouadhibou		1978 R	X	X						X		X
APDH	Baba Dermoiz Vice president	Nouadhibou Tel : 46 71 52 42	Nouadhibou		2007 R	X		X		X	X	X			
AFCF	Faimetou mint Ely Presidente	Nouakchott Tel : 41 12 50 04	National		1999 R	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
AFMLS¹⁹	Adama baba Doumbia Présidente	Nouadhibou Tel : 22 02 09 30	Nouadhibou	FONADH NDB	2006 R	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
COMEDUC	Mamadou Baydi camara	Nouadhibou Tel : 46 47 95 39	Nouadhibou		2010 R	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
AMPLCS	Camara Adama	Sélibaby Tel : 46 93 97 98	Sélibaby Guidimakha, Ndb, Gorgol	SELIBABY	1978 R	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
AFCF	Zeye mint Nah	Sélibaby Tel : 46 77 51 80	National		1964 R	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
AMDH²⁰	Alassane Mamadou Sy	Sélibaby Tel : 46 77 07 46	National		2005	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

¹⁹ AFMLS : L'association intervient en faveur des handicapés plus précisément les sourd muets

²⁰ AMDH : Assistance juridique des détenus

	Amadou Bocar Ba	22688294																
CSVVDH	Zeinabou mint Mohamed mahmoud	Sélibaby Tel : 44 55 70 31	Sélibaby		1993 R	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Collectif des veuves	Djeynaba Ly- membre	Kaedi Tel : 46 54 87 89	Gorgol Brakna Trarza	KAEDI		X	X	X	X					X			X	
Association pour la culture Soninké	Issagha tandia	Nouakchott Tel : 46 45 76 42	National	KAEDI	1978 R	X	X			X	X	X						
ARPRIM	Ousmane Niane	Kaedi Tel : 46 53 38 80	Wilaya de Gorgol Kaédi		1976 R	X	X							X				
	Ibrahima Osmane Dia	Bababé Tel: 46 88 67 29	Bababé, Brakna		1976 R	X	X							X				
SALDOU	Sow Fatimata	Kaedi Tel : 46 50 43 87	Kaedi					X	X									
AADB²¹	Sall fatimata , Présidente Mohamed haroune Ba	Bababé Tel : 46 87 52 30	Bababé, Kaédi , Nouakchott	BABABE	2008 R	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
SOS Esclave	El Id Mbareck	Bababé Tel : 46 56 48 44	Bababé		1995 R	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
RPC	Ly Amadou Bocar	Bababé Tel : 46 74 44 03	Bababé		2012 R	X		X	X	X	X			X				X
COVIRE	Salamta Ba	Bababé Tel : 46 51 68 09	Bababé			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Comité Solidarité	Fatimata Dla	Bababé Tel : 48 44 78 11	Bababé Nouakchott			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CSVVDH	Depha hamath Wane	Boghé Tel : 46 95 24 47	Boghé	BOGHE	1993 R	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X

²¹ AADB : Microcrédit

FONADH BOGHE	Bocar Habib Ndiaye	Boghé Tel : 46 43 91 66	Boghé			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CSVVDH	Ouédraogo Med Iemine Cheikh	Boghé Tel : 48 54 23 22	Boghé		2006 R	X		X	X	X			X		X	
SOS Esclave	Cheikh Ould Ahmed	Nouakchott Tel : 46 54 19 36	Boghé , Aleg Bababé		1995 R	X	X	X	X	X	X	X				X
ARPRIM Boghé	Dieynaba Dia Kadiata Dia	46 06 02 95 46 47 95 77	Boghé		1976 R	X	X	X	X						X	X
CORDAK	Zeynabou mint Sideyni	ASSABA Tel : 22 43 64 78	Assaba	ASSABA	2007 R	X	X	X	X	X	X	X			X	X
BAFE	El moctat Sidi Ahmed	ASSABA Tel : 33 21 21 00	Assaba		1998	X	X	X	X	X					X	
LCP	Saadna Traoré	Kiffa	Assaba		2003 R	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
OFHS	Kya Traoré	ASSABA Tel : 22 21 18 98	Assaba		2003 R	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
OSPPE	Mahfoudh Dedde	ASSABA Tel : 46 44 89 36	Assaba		2004 R	X	X	X		X	X				X	
FONADH Kiffa	Mamadou Idrissa Sy	ASSABA Tel : 47 40 80 68	Assaba Kankossa, Kiffa		2000 R	X	X	X	X	X	X	X				X
LADHP²²	Mamadou Diop	ASSABA Tel : 46 81 90 31	Assaba		2000 R	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ARPRIM Kiffa	Mamadou Aboubakry	ASSABA Tel : 46 43 11 52	Assaba		1976 R	X	X									
RPE	Rouguiyatou mint sideyni	ASSABA Tel : 47 69 60 36	Assaba		2008 R	X	X	X	X	X	X	X				X
FBPM	Mamoudou Aboubakry	Assaba	Kiffa		1976 R	X								X		

²² LAPDH : Assistance et encadrement

Annexe 2 : Liste des sigles

SIGLES :

ACTS ; Association Connaissance Travail Social

ADSM : Action pour le développement social en Mauritanie

AESFE : Association pour l'éducation et de la santé de la femme et de l'enfant

ADFM : Association pour les droits de la femme mauritanienne

ADIG : Association pour le développement intégré du Guidimakha

ADHM : Association pour le développement humain en Mauritanie

AMPDF : Association mauritanienne pour la promotion des droits de la femme

AMAPROD : Association mauritanienne pour la promotion du droit

AMLB HP : Association de lutte contre la bilharziose et la pauvreté

ANAM : Association nationale des aveugles de Mauritanie

AMV : Association Mauritanie verte

APDHM : Action pour la protection des droits de l'homme en Mauritanie

AMSME : Association mauritanienne pour la santé de la mère et de l'enfant

CECUNLCE : Eveil et Cause pour l'unité national et la lutte contre l'esclavage

CDC : Convergence pour le développement et la citoyenneté

FEMANDH : Fédération mauritanienne des associations nationales des personnes handicapées

LCP : Lutte contre la pauvreté

OPFP : ONG Protection de la famille pauvre

RPD : Rabia Pour le développement

SEAD : Synergie pour l'environnement Association de développement

TENWIR : Association Tenwir pour la promotion de la société

GERDDES : Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Démocratie et le Développement Economique et Social

AMAN : Association Mauritanienne d'aide aux nécessiteux

ONG WCD : Ong Chour pour le développement

AND : Association n'djabeni pour le développement

ADPDH : Association pour le développement et de la promotion des droits humains

FPDHCD : Forum Social mauritanie

AACVP : Association pour l'amélioration des conditions de vies des prisonniers

RECT : Réseau ensemble contre la torture

COVIRE : Collectif des victimes de la répression 86/91

SMELM : Santé mère et enfant et lutte contre la malnutrition

COOP YIYWELLE : Coopérative Yiywellé

COREMI : Collectif des victimes de la répression 90/91

RUDH : Réseau unité pour le développement humain

ONG AENC : ONG anciens esclaves, nouveaux citoyens

AMPDH : Association mauritanienne pour la promotion des droits de l'homme

RDC : Réseau Démocratie et Citoyenneté

ONG ISDDRA : Initiatives pour la sauvegarde et le développement durable des ressources agro pastorales

FONADH : Forum des organisations nationales des droits de l'homme

ONG AFE : ONG Agir en faveur de l'environnement

AMDH : Association mauritanienne des droits de l'homme

AFCF : Association des femmes chef de famille

ARPRIM : Association pour la renaissance du Poular en Mauritanie

SIGUIDOUDA : Association pour la culture Soninké

AVA : Association des volontaire contre l'analphabétisme

APFIPPC : Association pour la promotion de la femme et son incitation pour la participation positive à la construction

ASCL : Association sportive et culturelle de looty

AEDM : Association enfant et développement en Mauritanie

AFHEW : Association des femmes Hay El Weva

AIMAD : Association Iman mauritanienne pour l'aide au développement

MLCEUN : Organisation mauritanienne pour la lutte contre l'extrémisme pour l'appui à l'unité nationale

ANSE : Association Nouadhibou Santé Environnement

AMPLCS : Association mauritanienne pour la promotion de la langue Soninké

APDH : Action pour la protection des droits de l'homme

AFMLS : Association des femmes mauritanienne pour la lutte contre le SIDA

COMEDUC : Coalition des associations mauritanienne pour l'éducation

AADB : Association d'appui au développement à la base des communautés SALNDU

CORDAK : Coordination des ONG

BAFE : Bureau de l'action de la femme et de l'enfant

LCP : lutte contre la Pauvreté

OFHS : Organisation des femmes pour l'hygiène et la sensibilisation

OSPPE : Organisation Solidarité pour la promotion et la protection des enfants

LADHP :

Ligue africaine des droits de l'homme et des peuples

RPE : Réseau Petite enfance